



## ***Rentrée Scolaire 2023***

### **Caisse de solidarité**

Chaque année, certains professeurs peuvent être amenés à organiser un voyage scolaire, toujours apprécié par les élèves et leurs familles. Si l'intérêt de partager un temps collectif, comme la plus-value sur le plan touristique ne sont pas à négliger, les visées pédagogiques, linguistiques et culturelles demeurent essentielles.

Financièrement, tout est conçu pour que le coût de chaque voyage soit le plus abordable possible. Un tarif maximum par famille est fixé par une charte des voyages, tarif dont le montant est voté chaque année en Conseil d'Administration.

Il n'en reste pas moins que certaines familles ont besoin d'une aide financière et les crédits prévus à cet effet risquent de ne pas être suffisants. Il va de soi que les porteurs de projets qui organisent ces voyages souhaitent qu'ils profitent à tous, sans exception ni restriction d'ordre budgétaire.

C'est la raison pour laquelle, comme dans de nombreux établissements scolaires, nous constituons une caisse de solidarité qui sera placée sous le contrôle de l'agent comptable et abondée par une participation volontaire des familles qui en ont la possibilité. Comme dans toute action de solidarité, c'est l'engagement, même modeste, d'un grand nombre qui permet aux différents projets d'aboutir.

**L'objet de ce courrier est de vous solliciter pour effectuer un versement, de nature à alimenter notre caisse de solidarité.**

Si vous souhaitez apporter une contribution financière, le plus simple consiste lors de la remise du dossier d'inscription à établir un chèque, à l'ordre de "**l'agent comptable du lycée Camille Claudel**", en indiquant au verso, le nom de votre enfant et la mention "**caisse de solidarité**".

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande.

La Provisseure,  
Emmanuelle GANTELET